

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 24 octobre 2017, à 18 heures 30, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet et Louis Proulx. Étaient également présents, le directeur général par intérim Guillaume Ratelle et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absences motivées : Patrick Morin, Suzie Domingue et Mathieu Bellerive.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2017-10-173

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

2017-10-174

3. **ENGAGEMENT DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'embauche de monsieur Éric Fournier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic et autorise le maire, Claude N. Morin à signer le contrat de travail relatif à son engagement selon les conditions négociées entre les parties le ou vers le 20 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. **Période de questions**

Madame Lina Lafrenière demande à monsieur le maire pourquoi avoir procédé à l'engagement du nouveau directeur général avant les élections. Monsieur le maire répond à son questionnement.

2017-10-175

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 heures 10.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire

Je, Claude N. Morin, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Claude N. Morin, maire